

Appel de la convention nationale des AESH réunie à l'appel du comité départemental de liaison des AESH avec la FNEC FP FO 43, la FSU 43, Sud éducation 43 et CGT éduc'action 43, le mercredi 30 juin

Pour l'abandon des PIAL, pour un vrai statut et un vrai salaire

L'ensemble des participants, réunis, le 30 juin dans le cadre de la convention nationale des AESH pour l'abandon des PIAL, pour un vrai statut et un vrai salaire à l'appel du comité départemental de liaison des AESH avec la FNEC FP FO 43, la FSU 43, Sud éducation 43 et CGT éduc'action 43, dénonce le mépris affiché par Monsieur Blanquer qui, après les nombreuses et massives manifestations et grèves de 2020 et 2021, ne répond à aucune de nos revendications et notamment :

- Un vrai salaire parce que c'est un vrai métier, une réelle revalorisation salariale ainsi que les différentes primes (informatiques, REP/REP+,...)
- La création d'un statut de la Fonction Publique ;
- L'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- Une vraie formation.

Ce refus de prendre en compte nos revendications témoigne d'un mépris également pour les élèves dont nous avons la charge, pour leurs familles, pour les enseignants. C'est inacceptable !

Face à la surdité du gouvernement, nous estimons nécessaire d'amplifier la mobilisation en préparant activement, avec les organisations syndicales, une montée au ministère des AESH de tout le pays et de tous ceux, parents, enseignants, qui se sentent concernés par nos revendications, notamment l'abandon des PIAL.

Aussi, nous appelons les AESH à se constituer en comité départementaux, avec les organisations syndicales, de désigner leurs délégués en vue de l'organisation d'une nouvelle convention nationale le mercredi 15 septembre et de préparer dans les meilleurs délais la montée au Ministère.

Nous appelons les fédérations syndicales de l'Education Nationale à prendre part à la diffusion de cet appel et à la mise en œuvre des propositions.

Adopté à l'unanimité des 118 connexions moins 1 vote contre, 5 abstentions et 3 NPPV